

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 566

16 mars 2009

### SOMMAIRE

Aardvark Investments S.A. ....	27150	INVESCO PIT (Luxembourg) S.à r.l. ....	27159
Altiga International S.A. ....	27153	J. Safra Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	27154
Avafin-Re S.A. ....	27161	Kerten Investments S.à r.l. ....	27148
Avon Holding S.A. ....	27156	Kingbell S.A. ....	27156
BR.E.F.I.-Brasil European Finance Invest- ment S.A. ....	27156	Kingbell S.A. ....	27160
Building Products European S.A. ....	27152	Kisling Investment S.A. ....	27135
Buy-Out Central Europe II S.C.A., SICAR .....	27145	Klee International S.à r.l. ....	27151
Carshop International S.A. ....	27163	Lama's Temple S.à r.l. ....	27137
Casandrax Financial S.A. ....	27135	Lightbulb S.A. ....	27151
Construction Investments S.à r.l. ....	27159	Longleat S.A. ....	27160
Consumer Electronics Trading SA ....	27164	Marathon Chatenay (Lux) S.à r.l. ....	27155
Correct Holding ....	27167	M.C.C. Promotion Immobilière Luxem- bourgeoise S.à r.l. ....	27136
Crédit Suisse Group Finance (Luxem- bourg) S.A. ....	27165	M.C.C. Promotion Immobilière Luxem- bourgeoise S.à r.l. ....	27139
Criali Investment S.A. ....	27135	MZ Finance Investment Fund ....	27160
Degroof Holding Luxembourg S.A. ....	27153	Nanterre TX S.à r.l. ....	27162
D.O.T. International S.A. ....	27144	Obuda S.A. ....	27159
Dynamics Re ....	27163	Options Conseil sàrl ....	27157
Eurofund Investments Luxembourg S.à r.l. .....	27157	Quirin ....	27135
Famifin Holding S.A. ....	27153	Rei Europe S.A. ....	27151
Fashion Private Equity Company ....	27123	Samor R.E. SA ....	27136
Fiducis ....	27163	SEB Optimus II ....	27152
Finagro S.A. ....	27161	Standard Chartered Financial Services (Luxembourg) S.A. ....	27154
Finagro S.A. ....	27161	Syngenta Luxembourg Finance (#2) S.à r.l. .....	27141
Fintech Investments S.A. ....	27152	Thya S.A. ....	27144
First Euro Industrial Properties S.à r.l. ...	27140	Tourmaline S.à r.l. ....	27161
Green Partners S.C.A. ....	27147	Varied Investments S.A. ....	27155
I.B.M.S. - International Business and Mana- gement Services S.A. ....	27155	Verde I S.à r.l. ....	27167
Idia S.A. ....	27141	Verde I S.à r.l. ....	27163
Igreja Evangélica Pentecostal do Deus Vivo .....	27122	Vratislavia Holdings S.A. ....	27154
International Golf Properties S.A. ....	27141	Wideward Investment S.A. ....	27139

## Igreja Evangélica Pentecostal do Deus Vivo, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 46-48, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg F 7.880.

### STATUTS

Les personnes physiques dont la liste est jointe en annexe ont établi entre elles une association sans but lucratif conformément à la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée dont les statuts sont arrêtés comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination et Siège.** L'Association est constituée sous la dénomination: Igreja Evangélica Pentecostal do Deus Vivo. Le siège de l'association est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Luxembourg sur la décision du Conseil d'Administration.

**Art. 2. Objet social.** L'Association a pour but de propager la doctrine évangélique pentecôtiste. Elle reçoit la Bible entière comme la Parole inspirée de Dieu et reste dans la foi évangélique loin du Modernisme, de la haute critique, de la nouvelle Théologie et de tout ce qui tend à saper la foi basée sur Jésus-Christ de Nazareth, le fils de Dieu. L'Association condamne toute extravagance et tout fanatisme sous n'importe quelle forme; elle proclame l'Évangile intégral dans sa simplicité; elle comprend dans son activité, la publication et la diffusion des Saintes Ecritures, et autre littérature en harmonie avec ses principes. Son activité peut s'étendre à toute oeuvre nouvelle ayant un caractère évangélique. Elle favorise la création et le développement d'oeuvres religieuses et sociales. L'Association peut posséder en propriété ou en jouissance tous les biens, meubles et immeubles nécessaires à la réalisation de son objet.

**Art. 3. Les associés.** Les associés, dont le nombre est illimité, sans pouvoir être inférieur à trois, doivent tous manifester leur adhésion à la doctrine de l'Eglise évangéliste pentecôtiste.

**Art. 4. Adhésion à l'association.** Les admissions de nouveaux membres associés sont décidées souverainement par le Conseil d'Administration. La qualité d'associé cesse de plein droit par la non conformité à l'article (3). Tout associé est libre de se retirer de l'association en adressant par écrit sa démission au Conseil d'Administration.

#### **Art. 5. Assemblée générale.**

1) L'Assemblée Générale est convoquée chaque année dans le courant du mois de janvier, et chaque fois que la demande en est faite par au moins un cinquième des associés. La convocation est faite par lettre individuelle indiquant l'ordre du jour, huit (8) jours avant la réunion, toutefois, des résolutions peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour.

2) L'Assemblée Générale est seule compétente pour:

- modifier les statuts et prononcer la dissolution de l'Association;
- approuver le budget ainsi que les comptes et rapports établis par le Conseil d'Administration;
- prendre toutes les décisions dépassant les pouvoirs légalement ou statutairement dévolus au conseil

Les résolutions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des trois (3) quarts des membres présents. Trois (3) quarts des membres doivent être présents pour constituer une majorité. Le secrétaire est chargé de communiquer par écrit aux associés, ou aux tiers concernés, les résolutions prises par l'Assemblée Générale.

**Art. 6. Conseil d'administration, Organe exécutif.** L'Association est administrée par un Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est l'organe exécutif de l'association. Il est composé au minimum par les membre suivants: un président, un secrétaire et un trésorier. Le Conseil d'Administration propose les autres membres; ce choix est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration est renouvelé tous les deux (2) ans; les membres sortants sont rééligibles.

Tous les actes et engagements concernant l'association, décidés et approuvés par le Conseil, sont signés par le président ou tout autre mandataire désigné par lui. Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par les statuts ou par la loi est de sa compétence.

**Art. 7. Ressources.** Les associés sont astreints à une cotisation mensuelle égale à 10% du montant de leur salaire ou revenu net sans toutefois que cette dernière ne puisse dépasser la somme de EUR 250,00 /mois.

**Art. 8. Comptes rendus.** Les comptes de l'association sont arrêtés au 31 décembre de chaque année et soumis à l'Assemblée Générale le mois de janvier suivant.

**Art. 9. Modification des statuts.** La modification des statuts se fait d'après les dispositions des articles de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans buts lucratifs.

#### **Art. 10. Durée, Dissolution et Liquidation.**

1. Igreja Evangélica Pentecostal do Deus Vivo est constituée pour une durée indéterminée.
2. Son extinction pourra uniquement être délibérée par l'Assemblée Générale avec un vote de trois (3) quarts de ses membres en plein exercice de leur droits.

3. En cas de dissolution volontaire ou juridique de l'association, l'Assemblée Générale déterminera la destination des biens de la société dissoute en les affectant à un but se rapprochant autant que possible de l'objet en vue duquel l'association a été créée.

Fait à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009027499/607/61.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05887. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

### **Fashion Private Equity Company, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 129.162.

In the year two thousand and eight, on the ninth day of December,

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared Compagnia Fiduciaria di Beni S.p.A., incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at 5, via Guido d'Arezzo, Rome, Italy, registered with the Registry of Enterprises of Rome under number 066 851 410 01, duly represented by Giulio Azzaretto, lawyer, residing in Rome, Italy, by virtue of a proxy given in Rome, Italy on 26 November 2008, before the Italian Notary Public, Mr Antonio Ioli, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the company "Fashion Private Equity Company S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 129 162, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Paul Frieders on 1 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1644 of 3 August 2007.

The appearing party, representing the whole corporate capital, takes the following resolution:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder decides to transfer the registered office of the Company from 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) to Rome, Italy, via Barberini no. 50, by registering the Company as a stock company ("società per azioni") with a sole shareholder pursuant to Articles 2323 et seq. of the Italian Civil Code and to apply to have the Company removed from the Luxembourg trade and companies register.

The Sole Shareholder resolves to appear before the 31<sup>st</sup> day of December 2008 before an Italian Notary Public to formally submit these minutes along with all the relevant exhibits with the Registry of Enterprises of Rome to register the Company as a stock company ("società per azioni") with a sole shareholder and acknowledges the fact that the Company will be subject to Italian law as from the date of this registration. The Sole Shareholder subjects, in any case, all the legal effects of his First Resolution to the condition that the Company is duly registered with the Registry of Enterprises of Rome as a stock company ("società per azioni") with a sole shareholder.

#### *Second resolution*

In order to make the First Resolution have legal effects under the Italian law system, it is necessary to adjust the articles of association of the Company to the mandatory provisions of the Italian Civil Code. In this respect, the Sole Shareholder resolves to amend article 2 (corporate object) of the articles of association of the Company, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 2.** The purpose of the Company, since the latter is not engaged in activities vis-à-vis the public, is the holding of participations, in any form whatsoever, in Italian and foreign companies, for the purposes of stable investment with the exclusion of the listing, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio. The Company is authorized to grant mandate to trustees to hold interests of the Company on behalf of the Company.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose."

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "Fashion Private Equity Company S.à r.l." to "Brioni Group S.p.a."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to fully restate the articles of association of the Company, so as to read as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** It is hereby incorporated a stock company ("società per azioni") (hereinafter in the By-Laws, the "Company") which shall be governed by Articles 2323 et seq. of the Italian Civil Code as well as by the present Articles of Incorporation.

The Company has the name "Brioni Group S.p.A."

**Art. 2.** The purpose of the Company, since the latter is not engaged in activities vis-à-vis the public, is the holding of participations, in any form whatsoever, in Italian and foreign companies, for the purposes of stable investment with the exclusion of the listing, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio. The Company is authorized to grant mandate to trustees to hold interests of the Company on behalf of the Company. The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an limited period of time, the duration of the Company is set forth up to 31<sup>st</sup> December 2060. The extension of the Company may be resolved by the extraordinary shareholders' meeting with the majorities set forth pursuant to law.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Italy, in Rome, at the address resulting from the relevant registration filed with the Registry of Enterprises. It may be transferred to another address within the city of Rome or to another Italian city by mean of a resolution of the board of managers that will take care of the necessary filing with the Registry of Enterprises. Branches or other offices may be established either in Italy or abroad.

The domicile of the shareholders, with respect to any relationship with the Company, is the one resulting from the shareholders' Ledger.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The Company's share capital is set at five million seven hundred forty-nine thousand six hundred eighty euro (Euro 5,749,680.-) represented by ninety-five thousand eight hundred twenty-eight (95,828) shares with a par value of sixty euro (EUR 60.-) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 6.** For the changes of the share capital, in the cases set forth under the law, the majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital shall be required.

**Art. 7.** The Company will recognize only one owner per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. For the transfer of the shares to third parties, the other shareholders' approval taken with the majority of three quarters of the share capital in the general meeting of shareholders.

**C. Management - Board of auditors - Auditing**

**Art. 9.** The Company is managed by a sole manager or by a board of managers composed of seven (7) managers as per unanimous resolution of the general meeting of shareholders. The sole manager or the members of the board of managers do not need to be shareholders and are appointed by the general meeting of shareholders by unanimous consent and last in their office for the term resolved by the general meeting of shareholders up to a maximum of three fiscal years.

Failing the vote by unanimous consent, the Company will be managed by a board of managers of seven (7) members appointed by the general meeting of shareholders by a list voting system. Accordingly, each shareholder or group of shareholders shall submit at the registered office of the Company, at least 15 (fifteen) days prior to the date of the general meeting of shareholders in first call, a list of candidates listed by means of a progressive number. The votes obtained by each list shall be divided by one, two, three and so on up to seven, which is the number of members to be appointed. The ratio so obtained shall be progressively granted to the candidates of each list, in their numbered progressive order. The candidates shall be listed in a single list ordered by the ratio that they obtained. The candidates obtaining the higher ratios shall be appointed. The votes received by a candidate included in more lists shall not be summed up for the purposes of the provisions above. Should the ratio for the last manager to appoint be equal, the candidate who received the higher number of votes even in different lists will be appointed and, should the number of votes be equal, the oldest candidate shall be appointed.

The directors shall last in their office a number of fiscal years agreed upon by the shareholders (a number that may not, in any case, be higher than three fiscal years) and may be re-appointed. Failing an explicit mention to the contrary, the mandate is deemed to be granted for three (3) financial years.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is a board of managers, by the signature of the chairman of the board or by a person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager/board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 10.** The general meeting of shareholders shall choose from among the members of the board of managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

For the validity of the meetings of the board of managers the presence of the majority of managers is required. The board of managers shall meet up upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance at the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. In the meetings of the board of managers held by means of conference call, video conference or audio conference, all the participants must be identified by the chairman and by the other participants and they may follow the discussion and intervene in real time in the discussion on the matters under discussion, possibly, reviewing, receiving or sending documents. The occurrence of these requirements makes the board deemed to be held in the venue where both the chairman and the secretary of the meeting are located, in order to allow the drafting and the signing of the minutes. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.

**Art. 12.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and therefore merely responsible for the execution of their mandate. Vis-a-vis the Company, the managers' liability is regulated by art. 2392 of the Italian Civil Code.

**Art. 13.** The general meeting of the shareholders shall appoint a board of auditors composed of 3 (three) effective auditors and two deputy members, possessing the professional requirements provided under the law. The shareholders' meeting also appoints the chairman of the board of auditors and provides the remuneration to grant to the chairman of the board of auditors and to the other two effective members. The auditors shall last in their office for 3 (three) fiscal years and are re-appointed.

**Art. 14.** The board of auditors supervises the compliance to the laws and the by-laws, the compliance with the principles of right management and, in particular, the adequacy of the organizational, administrative and accounting standards of the Company and on its right functioning. The board of auditors is entrusted with the powers provided for under article 2403 bis of the Civil Code. It holds meetings at least once every 90 (ninety) days for the necessary checks and assist to the meeting of the board of directors and the shareholders' meeting. It is allowed the possibility that the meetings of the board of auditors are held by conference call, video conference or audio conference, provided that all the participants may be identified by the chairman of the board of auditors and by the other participants and it is allowed to them to follow the discussion and intervene in real time to the discussion of the subjects discussed; should these requirements be met, the board would be deemed to be held in the venue where the chairman is located.

**Art. 15.** The auditing of the company is carried out by an auditing firm enrolled with one of the professional categories provided for under the law. The auditing task is granted, heard the prior opinion of the board of auditors, for the duration of 3 (three) fiscal years, by the shareholders' meeting that shall determine the remuneration; the task shall last until the

date of the shareholders' meeting convened for the approval of the financial statements concerning that third fiscal year of task.

#### **D. Decisions of the sole shareholder collective decisions of the shareholders**

**Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares. In case any shareholder acts as fiduciary in its name but on behalf of different beneficial owners, such shareholder may vote differently for any share depending on the instructions received from the beneficial owners.

The shareholders' meeting may be ordinary or extraordinary. The ordinary and extraordinary meeting shall resolve on the matters attributed by virtue of law.

The ordinary meeting must be convened at least once a year to resolve on the matters provided by law and, in any case, on the profit distribution, within 120 (one-hundred and twenty) days from the end of the fiscal year or within 180 (one-hundred and eighty) days from the end of the fiscal year, should specific needs arise in connection with the structure and object of the Company or should the latter be required to draft the consolidated financial statements.

**Art. 17.** The decisions of the general meetings of shareholders are only validly taken in so far they are adopted with the favourable vote of a number of shareholders representing more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders requesting three quarters of the share capital at least. Any disposal or transfer of part or all the shares held by the Company in Brioni Roman Style S.p.A. or in any other company shall be subject to the unanimous approval of all shareholders.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 18.** The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December. The first financial year of the Company, as regulated under Italian law, following the transfer of the registered office of the Company, shall start from the date of effectiveness of the transfer of the registered office of the Company, pursuant to Italian law, provided that it occurs prior to the first day of January 2009.

**Art. 19.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 20.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The manager, the board of managers or the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts and a report prepared by the manager or the board of managers, with the prior opinion of the board of auditors, no later than two (2) months prior to the proposed distribution showing that sufficient funds are available for distribution, showing that the accounting situation of the Company allows the distribution itself, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation. Without prejudice for the conditions above, the payment of interim dividends shall occur provided that the financial statements of the Company has been subjected, as required by law, to the auditing by a certified auditing firm, pursuant to article 2433-bis. Should the latest financial statements of the Company show losses concerning the previous fiscal year or fiscal years, the distribution of interim dividends is not allowed.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers of the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 22.** All the dispute arising among the shareholder, or between the shareholders and the Company concerning disposable rights related to the corporate relationship, with the exception of those for which the law provides the mandatory intervention of the Public Prosecutor, shall be decided by an arbitration panel composed of 3 (three) arbitrators, all timely appointed by the National and International Arbitration Chamber of Milan upon request of the most diligent party. In the event in which the appointed persona shall not so provide, the appointment will be requie by the most diligent party to the President of the Court located where the registered office of the Company is. The other arbitrators so appointed shall appoint the chairman of the arbitration panel. The registered office of the arbitration panel will be located at the domicile of the chairman of the panel. The arbitration panel shall decide within ninety days from

the appointment. The arbitration panel shall decide according to law, according to the Regulation of the National and International Arbitration Chamber of Milan.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the provisions of Italian law.

### **Oggetto - Durata denominazione - Sede legale**

**Art. 1.** È costituita una società per azioni (nel seguito dello statuto, la "Società") che sarà regolata dagli articoli 2323 e seguenti del Codice Civile Italiano così come dalle disposizioni del presente statuto.

La Società è denominata "Brioni Group S.p.A."

**Art. 2.** La Società, non operando nei confronti del pubblico, ha per oggetto l'assunzione di partecipazioni, in qualsiasi forma e modo, in società italiane ed estere a scopo di stabile investimento e non di collocamento, ed ogni altra forma di investimento, l'acquisizione mediante compravendita, sottoscrizione od altro mezzo idoneo così come il trasferimento mediante la vendita, la permuta od altro di azioni di ogni tipo e l'amministrazione, il controllo e lo sviluppo del suo portafoglio. La Società è autorizzata a prestare mandato a fiduciari per detenere partecipazioni della società per conto della Società stessa.

La Società può ulteriormente garantire, concedere prestiti, amministrare o assistere in ogni caso le società nelle quali detiene una partecipazione diretta od indiretta o che formano parte dello stesso gruppo societario della Società.

La Società può anche eseguire qualsiasi attività commerciale, industriale o finanziaria che potrà ritenere utile al fine del raggiungimento dell'oggetto sociale.

**Art. 3.** La Società è costituita per un periodo limitato, la cui durata è fissata fino al 31 dicembre 2060. La proroga della Società potrà essere deliberata dall'assemblea straordinaria dei soci con le maggioranze di legge.

**Art. 4.** La sede legale della Società è fissata in Italia, a Roma, all'indirizzo risultante dalla relativa registrazione depositata presso il Registro delle Imprese. Può essere trasferita ad un altro indirizzo del Comune di Roma ovvero di altro comune d'Italia con semplice decisione del consiglio di amministrazione che effettua le necessarie iscrizioni presso il Registro delle Imprese. Sedi secondarie od altri uffici possono essere istituite sia in Italia, sia all'estero.

Il domicilio dei soci, per ogni rapporto con la Società è quello risultante dal libro soci.

### **B. Capitale sociale - Azioni**

**Art. 5.** Il capitale sociale della Società è determinato in cinque milioni settecento quarantanove mila seicentoottanta euro (Euro 5.749.680) rappresentato da novantacinquemila ottocentoventotto (95.828) azioni del valore di sessanta euro (Euro 60) ciascuna. Ogni azione dà diritto ad un voto all'assemblea ordinaria e straordinaria dei soci.

**Art. 6.** Per le modifiche del capitale sociale, nei casi previsti dalla legge, occorrerà l'approvazione della maggioranza di soci che rappresentino almeno i tre quarti del capitale sociale.

**Art. 7.** La Società riconoscerà solo un solo proprietario per azione. I comproprietari nomineranno un rappresentante comune per i rapporti verso la Società.

**Art. 8.** Le azioni della società sono liberamente trasferibili tra i soci. Per il trasferimento delle azioni a terzi occorre la preventiva approvazione da parte degli altri soci presa con la maggioranza di tre quarti del capitale sociale nell'assemblea dei soci.

### **C. Amministrazione collegio sindacale revisione**

**Art. 9.** La Società è amministrata da un amministratore unico o da un consiglio di amministrazione composto da sette (7) consiglieri, così come deciso dall'assemblea ordinaria dei soci. L'amministratore unico od i consiglieri del consiglio di amministrazione non devono necessariamente essere soci e sono nominati dall'assemblea dei soci con voto unanime e durano in carica per il tempo determinato dall'assemblea fino ad un massimo di tre esercizi.

In mancanza del consenso unanime, la Società sarà amministrata da un consiglio di amministrazione di sette (7) membri nominati dall'assemblea ordinaria dei soci con voto di lista. A tale proposito, ogni socio o gruppo di soci presenterà presso la sede legale della Società, almeno 15 (quindici) giorni prima della data fissata per l'assemblea ordinaria in prima convocazione, una lista di candidati elencati mediante un numero progressivo. I voti ottenuti da ciascuna lista saranno divisi successivamente per uno, due, tre fino a sette, che è il numero degli amministratori da eleggere. I quozienti ottenuti saranno assegnati progressivamente ai candidati di ciascuna lista, nell'ordine progressivo dalla stessa previsto. I candidati delle varie liste verranno disposti in un'unica graduatoria decrescente secondo il quoziente spettante. Risulteranno eletti i candidati che avranno ottenuto i quozienti più elevati. I voti ricevuti da uno stesso candidato in più liste non possono essere sommati ai fini delle disposizioni che precedono. In caso di parità di quozienti per l'ultimo amministratore da eleggere, sarà preferito quello della lista che abbia ottenuto il maggior numero di voti ottenuti anche in liste diverse, a parità di voti, quello più anziano di età.

Gli amministratori rimangono in carica per il numero di esercizi sociali decisi dai soci (numero che non può, comunque, essere superiore a tre esercizi) e possono essere rieletti. In assenza di un'espressa indicazione, il mandato si ritiene conferito per tre (3) esercizi.

La Società sarà obbligata in ogni circostanza dalla firma dell'amministratore unico o, nell'eventualità di un consiglio di amministrazione, dalla sottoscrizione del presidente del consiglio o dalla persona alla quale tali poteri di firma sono stati delegati dall'amministratore unico o dal consiglio di amministrazione.

Il consiglio di amministrazione può delegare poteri speciali per mezzo di procura.

**Art. 10.** L'assemblea ordinaria dei soci sceglierà tra i membri del consiglio di amministrazione un presidente e può scegliere tra i suoi membri un vice presidente. Può anche scegliere un segretario, che non deve necessariamente essere un amministratore, che sarà responsabile di tenere il verbale delle riunioni del consiglio di amministrazione. Nei confronti di terze parti, l'amministratore unico o, in caso di più amministratori, il consiglio di amministrazione ha ogni più ampio potere di agire in nome della Società in ogni circostanza e di autorizzare tutti gli atti e le operazioni relative all'oggetto sociale della Società.

Per la validità delle riunioni del consiglio di amministrazione occorre la presenza della maggioranza degli amministratori in carica. Il consiglio di amministrazione si riunirà su convocazione del presidente, o di due amministratori, nel luogo indicato nell'atto di convocazione. Il presidente presiederà ad ogni riunione del consiglio di amministrazione ed, in sua assenza, il consiglio di amministrazione può nominare un altro amministratore come presidente pro-tempore con il voto della maggioranza degli amministratori presenti a quella riunione.

Comunicazione scritta di ogni riunione del consiglio di amministrazione deve essere data dagli amministratori almeno ventiquattro ore prima della data prevista per l'adunanza, ad eccezione del caso di urgenza, nella cui eventualità la natura ed i motivi di urgenza devono essere indicati nella comunicazione. Questa comunicazione può essere omessa nel caso di assenso di ogni amministratore per iscritto, via cavo, telegramma, telex o fax, o con ogni altro mezzo simile di comunicazione. Una speciale convocazione non sarà richiesta nel tempo e nel luogo determinato con una precedente decisione del consiglio di amministrazione.

Ogni amministratore può partecipare ad ogni riunione del consiglio di amministrazione per teleconferenza, video conferenza o con ogni simile mezzo di comunicazione che consenta a tutti i partecipanti alla riunione di ascoltarsi gli uni con gli altri. Nelle riunioni del consiglio di amministrazione tenutosi per mezzo di teleconferenza, video conferenza, audio conferenza, tutti i partecipanti devono essere identificati dal presidente e dagli altri soggetti intervenuti e deve essere loro consentito di seguire la discussione ed intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati anche, eventualmente, visionando, ricevendo o trasmettendo documentazione. Verificandosi questi requisiti il consiglio si considera tenuto nel luogo in cui si trova il presidente e dove pure deve trovarsi il segretario della riunione, onde consentire la stesura e la sottoscrizione del verbale. La partecipazione ad una riunione attraverso questi mezzi è equivalente alla partecipazione di persona a tale riunione. Il consiglio di amministrazione può decidere ed agire in modo valido solo se almeno una maggioranza degli amministratori sia presente o sia rappresentata alla riunione del consiglio di amministrazione. Le decisioni sono prese con la maggioranza dei voti degli amministratori presenti o rappresentati a tale adunanza.

Il consiglio di amministrazione può, all'unanimità, approvare delle decisioni con voto espresso per iscritto, via cavo, telegramma, telex o fax, o per mezzo di qualsiasi altro mezzo di comunicazione, da confermarsi per iscritto. Il loro insieme formerà il verbale dando evidenza della decisione.

**Art. 11.** I verbali di ciascuna adunanza del consiglio di amministrazione sarà sottoscritto dal presidente o, in sua assenza, dal vice presidente, o da un amministratore. Copie od estratti di tali verbali che potranno essere prodotti in procedimenti giudiziali od altrimenti saranno sottoscritti dal presidente, o da un amministratore.

**Art. 12.** L'(gli) amministratore(i) non assumono, in ragione della sua/loro posizione responsabilità in relazione alle obbligazioni regolarmente dagli stessi assunte in nome della Società. Essi sono solo rappresentanti autorizzati e, pertanto, semplicemente responsabili per l'esecuzione del loro mandato. Nei confronti della Società, la responsabilità degli amministratori è regolata dall'art. 2392 del Codice Civile italiano.

**Art. 13.** L'assemblea dei soci elegge un collegio sindacale costituito da 3 (tre) sindaci effettivi e due supplenti, dotati dei requisiti professionali prescritti dalla legge. L'assemblea nomina anche il presidente del collegio sindacale e determina il compenso da corrispondersi al presidente del collegio sindacale ed agli altri due sindaci effettivi. I sindaci restano in carica 3 (tre) esercizi e sono rieleggibili.

**Art. 14.** Il collegio sindacale vigila sull'osservanza della legge e dello Statuto, sul rispetto dei principi di corretta amministrazione ed in particolare sull'adeguatezza dell'assetto organizzativo, amministrativo e contabile adottato dalla Società e sul suo concreto funzionamento. Il collegio sindacale si avvale dei poteri previsti dall'articolo 2403 bis del Codice Civile. Si riunisce almeno una volta ogni 90 (novanta) giorni per le opportune verifiche ed assiste alle riunioni del consiglio di amministrazione ed alle assemblee dei soci. È ammessa la possibilità che le adunanze del collegio sindacale si tengano per teleconferenza, videoconferenza o audio conferenza, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati dal presidente del collegio sindacale e dagli altri soggetti intervenuti e sia loro consentito di seguire la discussione e intervenire

in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati; verificandosi questi requisiti il Collegio di considera tenuto nel luogo in cui si trova il presidente.

**Art. 15.** Il controllo contabile della società è esercitato da una società di revisione iscritta in uno degli albi professionali previsti dalla legge. L'incarico del controllo contabile è conferito, sentito il collegio sindacale, per la durata di 3 (tre) esercizi, dall'assemblea ordinaria dei soci la quale determinerà il corrispettivo; l'incarico scade alla data dell'assemblea convocata per l'approvazione del bilancio relativo al terzo esercizio dell'incarico.

#### **D. Decisioni del socio unico - Decisioni collettive di soci**

**Art. 16.** Ogni socio può partecipare nelle decisioni collettive dei soci a prescindere dal numero di azioni di cui è proprietario. Ogni socio ha il diritto ad un numero di voti pari al numero di azioni di cui ha la proprietà o che rappresenta. Nel caso in cui un socio agisca in qualità di fiduciario in proprio nome ma per conto di diversi beneficiari effettivi, tale socio può votare in modo diverso per ciascuna azione a seconda delle istruzioni ricevute dai beneficiari effettivi.

L'assemblea può essere ordinaria e straordinaria.

L'assemblea ordinaria e quella straordinaria deliberano sulle materie ad esse attribuite dalla legge. L'assemblea ordinaria deve essere convocata almeno una volta l'anno per deliberare sugli argomenti previsti dalla legge e, comunque, sulla distribuzione degli utili, entro 120 (centoventi) giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale ovvero entro 180 (centottanta) giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale, qualora sussistano particolari necessità relative alla struttura ed all'oggetto della Società o ove questa sia tenuta a redigere un bilancio consolidato.

**Art. 17.** Le decisioni dell'assemblea dei soci sono valide solo se prese con il voto favorevole dei soci che rappresentano più di metà del capitale sociale. Le revisioni dello statuto richiedono l'approvazione di una maggioranza di soci pari ad almeno ai tre quarti del capitale sociale.

Ogni cessione o trasferimento di parte o di tutte le azioni detenute dalla Società nella società Brioni Roman Style S.p.A. o in altre società sono soggette all'approvazione unanime di tutti i soci.

#### **E. Esercizio sociale contabilità' annuali - Distribuzione degli utili**

**Art. 18.** L'esercizio sociale della Società inizia il primo di gennaio e termina il trentuno dicembre. Il primo esercizio sociale della Società, così come regolato dal diritto italiano, a seguito del trasferimento della sede legale della Società stessa, decorrerà dalla data di efficacia del trasferimento della sede legale della Società, ai sensi e per gli effetti del diritto italiano, qualora esso avvenga anteriormente al primo gennaio 2009.

**Art. 19.** Ogni anno, il trentuno di dicembre, la contabilità è chiusa e gli amministratori predispongono un inventario includendo un'indicazione del valore delle attività e delle passività della Società. Ogni socio può ispezionare l'inventario di cui sopra e lo stato patrimoniale presso la sede legale della Società.

**Art. 20.** Il cinque per cento (5%) degli utili netti è accantonato ai fini della costituzione di una riserva legale, fino a che tale riserva non ammonti al dieci per cento (10%) del capitale sociale. Il saldo può essere liberamente utilizzato dai soci. L'amministratore, il consiglio di amministrazione o l'assemblea dei soci può decidere di pagare acconti sui dividendi sulla base di un prospetto contabile e di una relazione predisposto dall'amministratore o dal consiglio di amministrazione e sul quale sia stato acquisito il parere del collegio sindacale, non più tardi di due (2) mesi prima della proposta distribuzione, dai quali risulti che la situazione patrimoniale della Società consente la distribuzione stessa, essendo inteso che l'importo che deve essere distribuito non può eccedere gli utili realizzati dalla fine dell'esercizio precedente, aumentato dagli utili portati a nuovo e dalle riserve distribuibili, ma diminuito dalle perdite portate a nuovo e dagli importi da allocarsi a riserva da stabilirsi per legge o secondo le disposizione del presente statuto. Ferme restando le condizioni che precedono, il pagamento degli acconti sui dividendi potrà avvenire a condizione che il bilancio della Società sia stato assoggettato per legge al controllo da parte di società di revisione iscritte all'albo speciale, ai sensi e per gli effetti di cui all'art. 2433-bis. Non è consentita la distribuzione di acconti sui dividendi quando dall'ultimo bilancio approvato risultino perdite relative all'esercizio o a esercizi precedenti.

#### **F. Scioglimento liquidazione**

**Art. 21.** Nell'eventualità di scioglimento della Società, la Società sarà liquidata da uno o più liquidatori, che non necessariamente devono essere soci, e che sono nominati dall'assemblea dei soci che ne determina anche i poteri e la remunerazione. A meno che non sia disposto diversamente, i liquidatori avranno i più ampi poteri per la liquidazione dei beni e il pagamento dei debiti della Società.

Il surplus risultante dalla liquidazione dei beni e dal pagamento dei debiti sarà distribuito tra i soci proporzionalmente alle azioni della società da loro detenute.

**Art. 22.** Tutte le controversie che dovessero sorgere tra i soci, ovvero tra i soci e la Società che abbiano ad oggetto diritti disponibili relativi al rapporto sociale, ad eccezione di quelle per le quali la legge prevede l'intervento obbligatorio del Pubblico Ministero, dovrà essere risolta da un collegio arbitrale composto di 3 (tre) arbitri, tutti nominati tempestivamente dalla Camera Arbitrale Nazionale e Internazionale di Milano su richiesta della parte più diligente. Nel caso in cui il soggetto designato non vi provveda, la nomina sarà richiesta dalla parte più diligente al Presidente del Tribunale in cui ha sede la Società. Gli arbitri così nominati designeranno il Presidente del collegio arbitrale. La sede del collegio arbitrale

sarà presso il domicilio del Presidente del collegio. Il collegio arbitrale dovrà decidere entro novanta giorni dalla nomina. Il collegio arbitrale deciderà secondo diritto, in conformità al Regolamento della Camera Arbitrale Nazionale ed Internazionale di Milano.

**Art. 23.** Per tutto quanto non previsto nel presente Statuto, si applicano le norme della legge italiana.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to confirm the mandate of Mr. Marc Elvinger as sole manager of the Company after the transfer of the registered office.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder grants full power and authority to each of (i) Mr. Giulio Azzaretto, lawyer residing in Milan, Italy, (ii) Mr. Marc Elvinger, lawyer residing in Luxembourg and (iii) Mrs. Nicole Schmidt-Troje, lawyer, acting individually, to take all necessary actions and to execute for and on behalf of the Company all agreements, documents, certificates, instruments and, generally, to do everything in order to implement the foregoing resolutions.

*Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about four thousand euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le neuf décembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Compagnia Fiduciaria di Beni S.p.A., constituée et existante sous les lois de l'Italie, ayant son siège social au 5, via Guido d'Arezzo, Rome, Italie, inscrite au registre des entreprises de Rome sous le numéro 066 85141001,

dûment représentée par Giulio Azzaretto, avocat, demeurant à Rome, Italie, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Rome, Italie, le 26 novembre 2008 devant M. Antonio Ioli, notaire de résidence en Italie. La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est le seul associé ("Associé Unique") de la société "Fashion Private Equity Company S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129 162, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Frieders en date du 1<sup>er</sup> juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1644 du 3 août 2007. Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer la siège social de la Société de 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) à Rome, Italie, via Barberini 50, en inscrivant la Société comme società per azioni (société par actions) avec actionnaire unique, conformément aux Articles 2323 et suivants du Code Civil Italien et en demandant la radiation de la Société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'Associé Unique décide de se présenter avant le 31 décembre 2008 devant un notaire italien afin de soumettre formellement le présent procès-verbal avec tous ces annexes au registre des entreprises de Rome pour inscrire la Société en tant que società per azioni (société par actions) avec un actionnaire unique et l'Associé Unique confirme que la Société sera soumise à la loi italienne à partir de la date de cette inscription. L'Associé Unique soumet, dans tous les cas, tout effet juridique de sa Première Résolution à la condition que la Société est dûment inscrite au registre des entreprises de Rome en tant que società per azioni (société par actions) avec actionnaire unique.

*Deuxième résolution*

Afin de donner à la Première Résolution des effets juridiques sous le système juridique italien, il est nécessaire d'adapter les statuts de la Société aux dispositions obligatoires du Code Civil Italien. A cet égard, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2 (objet social) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet, puisqu'elle n'est pas engagée dans des activités vis-à-vis du public, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés italiennes ou étrangères, pour les besoins d'un investissement stable à l'exclusion de la cotation en bourse, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société est expressément autorisée à accorder un mandat à une fiduciaire pour détenir des intérêts au nom de la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet."

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de "Fashion Private Equity Company S.à r.l." en "Brioni Group S.p.A."

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de procéder à la refonte complète des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

### **"A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société per azioni (société par actions) (dénommée dans ces Statuts la "Société") qui sera régie par les Articles 2323 et suivants du Code Civil Italien ainsi que par les présents Statuts. La Société prend la dénomination de "Brioni Group S.p.A."

**Art. 2.** La Société a pour objet, puisqu'elle n'est pas engagée dans des activités vis-à-vis du public, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés italiennes ou étrangères, pour les besoins d'un investissement stable à l'exclusion de la cotation en bourse, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société est expressément autorisée à accorder un mandat à une fiduciaire pour détenir des intérêts au nom de la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée déterminée qui prendra fin le 31 décembre 2060. La durée de la Société peut être prolongée par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés adoptée en respect des règles de majorités requises par la loi.

**Art. 4.** Le siège social est établi en Italie, à Rome, à l'adresse enregistrée auprès du Registre des Entreprises. Il peut être transféré à toute autre adresse à Rome ou en toute autre localité en Italie en vertu d'une décision du conseil de gérance qui se chargera de l'enregistrement au Registre des Entreprises. La Société peut ouvrir des agences ou succursales en Italie ou dans tous autres pays.

Le domicile des associés, en ce qui concerne toute relation avec la Société, est celui qui est indiqué dans le Registre des associés.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cinq millions sept cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingt euros (EUR 5.749.680,-) représentée par quatre-vingt-quinze mille huit cent vingt-huit (95.828) parts sociales, d'une valeur de soixante euro (EUR 60,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 6.** Pour les modifications du capital social, dans les cas prévus par le loi, la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social sera requise.

**Art. 7.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 8.** Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Pour le transfert de parts sociales à des tiers, l'accord des autres associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social est requis.

### C. Gérance

**Art. 9.** La Société est gérée par un gérant unique ou par un conseil de gérance composé d'au moins sept (7) gérants, tel que décidé à l'unanimité par l'assemblée générale des associés. Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance ne doivent pas être des associés et sont nommés par l'assemblée générale des associés à l'accord unanime et resteront en fonction pour une durée fixée par l'assemblée générale des associés qui ne peut pas dépasser trois années fiscales.

A défaut d'un vote par accord unanime, la Société sera gérée par un conseil de gérance de sept (7) membres nommés par l'assemblée générale des associés par un système de vote par liste. Par conséquent, chaque associé ou groupe d'associés déposera au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant la date de l'assemblée générale des associés en première convocation, une liste de candidats listés avec un nombre progressif. Les votes obtenus par chaque liste sera divisé par un, deux, trois etc. jusqu'à sept qui est le nombre des membres à nommer. Le ratio ainsi obtenu sera progressivement accordé aux candidats de chaque liste, selon leur ordre progressif. Les candidats seront listés sur une seule liste par ratio qu'ils ont reçu. Les candidats ayant reçu les ratios les plus élevés seront nommés. Les votes reçus par un candidat inscrit sur plusieurs listes ne seront pas additionnés pour les besoins des dispositions ci-dessus. Si le ratio de deux candidats est égal pour la nomination du dernier gérant, alors celui qui a reçu le plus grand nombre de votes même sur différentes listes sera nommé et, si le nombre de votes est égal, le candidat le plus âgé sera nommé gérant.

Les gérants resteront en fonction pendant le nombre d'années fiscales fixé par les associés (ce nombre ne pourra en aucun cas excéder trois années fiscales) et peuvent être nommés à nouveau pour un mandat additionnel. S'il n'y a pas une indication explicite contraire, le mandat est considéré d'être accordé pour trois (3) années fiscales.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a un conseil de gérance, par la signature du président du conseil ou par toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique/conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 10.** L'assemblée générale des associés choisira parmi les membres du conseil de gérance un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, s'il y en a plus qu'un, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Pour la validité des réunions du conseil de gérance, la présence de la majorité des gérants est requise. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. Lors de réunions du conseil de gérance tenues par conférence téléphonique, vidéoconférence ou audioconférence, tous les participants doivent être identifiés par le président et par les autres participants et ils doivent pouvoir suivre la discussion et intervenir en temps réel dans la discussion sur les points en discussion, et éventuellement recevoir, revoir et envoyer des documents. Si les conditions ci-dessus sont remplies, la réunion est considérée avoir eu lieu à l'endroit où le président et le secrétaire se situent, afin de permettre la rédaction et signature du procès-verbal. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.

**Art. 12.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Vis-à-vis de la Société, la responsabilité des gérants est réglée par l'article 2392 du Code Civil Italien.

**Art. 13.** L'assemblée générale des associés nommera un conseil de commissaires composé de trois (3) commissaires effectifs et de deux (2) membres suppléants qui ont les qualifications professionnelles prévues par la loi. L'assemblée des associés nommera aussi un président du conseil des commissaires et fournira la rémunération du président du conseil des commissaires et des autres deux membres effectifs. Les commissaires resteront en fonction pour trois (3) années fiscales et peuvent être nommés à nouveau pour un mandat additionnel.

**Art. 14.** Le conseil des commissaires supervise le respect de la loi et des statuts, le respect des principes de bonne gestion et notamment l'adéquation des standards organisationnels, administratifs et comptables de la Société et le bon fonctionnement. Le conseil des commissaires a les pouvoirs prévus par l'article 2403bis du Code Civil. Il se réunit au moins une fois tous les quatre-vingt-dix jours (90) pour réaliser les contrôles nécessaires et assister aux réunions du conseil de gérance et des associés. Les réunions du conseil des commissaires peuvent être tenues par conférence téléphonique, vidéoconférence ou audioconférence, à condition que tous les participants peuvent être identifiés par le président du conseil de commissaires et par les autres participants et que les participants peuvent suivre la discussion et intervenir en temps réel dans la discussion sur les points en discussion. Si ces conditions sont remplies, la réunion est considérée avoir eu lieu à l'endroit où le président se trouve.

**Art. 15.** L'audit de la Société sera fait par un cabinet d'audit inscrite dans une des catégories professionnelles prévues par la loi. La tâche d'audit est accordée, après consultation de l'opinion du conseil de commissaires, pour une durée de trois (3) années fiscales par l'assemblée générale des associés qui fixera la rémunération. La tâche prendra fin à la date de l'assemblée des associés convoquée pour l'approbation des comptes de la troisième année fiscale durant laquelle le cabinet d'audit était en fonction.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Si un associé agit en tant que fiduciaire au nom de différents bénéficiaires économiques, cet associé peut voter différemment pour toute part sociale selon les instructions qu'il a reçues des bénéficiaires économiques.

L'assemblée générale des associés peut être ordinaire ou extraordinaire.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire délibère sur les points qui lui sont attribués par la loi.

L'assemblée ordinaire doit être convoquée au moins une fois par an afin de délibérer sur les points prévus par la loi et, dans tous les cas, sur la distribution des profits, dans les cent vingt (120) jours suivant la fin de l'année fiscale ou dans les cent quatre-vingt (180) jours suivant la fin de l'année fiscale, s'il y a un besoin spécifique en rapport avec la structure et l'objet de la Société ou si la dernière doit préparer des comptes consolidés.

**Art. 17.** Les décisions de l'assemblée générale des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par le vote favorable d'un nombre d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute vente ou tout transfert d'une partie ou de toutes les parts sociales détenues par la Société en Brioni Roman Style S.p.A. ou dans toute autre société sera soumis à l'approbation unanime de tous les associés.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

La première année sociale de la Société, telle que réglée par la loi italienne, suivant le transfert du siège social de la Société, commencera à la date à laquelle le transfert du siège social de la Société devient effectif, conformément à la loi italienne, à condition que ce sera avant le premier janvier 2009.

**Art. 19.** Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant, le conseil de gérance ou l'assemblée générale des actionnaires peuvent décider de payer des acomptes sur divi-

dendes sur base d'un état comptable et d'un rapport préparés par le gérant ou le conseil de gérance, avec l'opinion préalable du conseil de commissaires, dans les deux (2) mois précédant la distribution proposée, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution et que la situation comptable de la Société permet la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire. Sans préjudice des conditions ci-dessus, le paiement de dividendes intérimaires se fera à condition que l'état comptable de la Société ait été soumis, tel que requis par la loi, à l'audit par un cabinet d'audit certifié conformément à l'article 2433-bis. Si le dernier état comptable de la Société présente des pertes pour l'année fiscale ou les années fiscales précédentes, la distribution de dividendes intérimaires n'est pas permise.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 22.** Tout litige entre associés ou entre associés et la Société ayant pour objet des droits relatifs au rapport au sein de la Société, à l'exception de ceux pour lesquels la loi prévoit l'intervention obligatoire du Procureur d'État, sera décidé par un conseil d'arbitrage composé de 3 (trois) arbitres qui sont tous nommés à temps par la Chambre Arbitrale Nationale et Internationale de Milan à la demande de la partie la plus diligente. Au cas où la personne nommé n'agira pas de telle sorte, la nomination sera demandée par la partie la plus diligente au Président de la Cour du siège social de la Société. Les autres arbitres ainsi nommés nommeront le président du conseil d'arbitrage. Le siège social du conseil d'arbitrage sera situé au domicile du président du conseil. Le conseil d'arbitrage décidera dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la nomination. Le conseil d'arbitrage décidera conformément à la loi et le Règlement Chambre Arbitrale Nationale et Internationale de Milan.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi italienne."

### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de confirmer le mandat de M. Marc Elvinger en tant que gérant unique de la Société après le transfert du siège social.

### *Sixième résolution*

L'Associé Unique donne plein pouvoir et autorise chacun de (i) M. Giulio Azzaretto, avocat demeurant à Milan, Italie, (ii) M. Marc Elvinger, avocat demeurant à Luxembourg, et (iii) Mme Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, agissant seuls, afin de prendre toutes mesures nécessaires et de signer au nom et pour le compte de la Société tous contrats, documents, certificats, instruments et, d'une manière générale, de prendre toute mesure nécessaire pour à la mise en oeuvre des résolutions qui précèdent.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. AZZARETTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50185. Reçu douze euros (12, €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009028102/211/641.

(090030588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

**Casandrax Financial S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 89.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009027509/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05129. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090029775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

**Criali Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 110.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009027510/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05119. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090029773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

**Kisling Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 110.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009027513/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05108. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090029747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

**Quirin, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 105.253.

*Démission et nominations de mandat de gérant de la Société*

(i) Démission:

M. Giovanni Spasiano a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 janvier 2009.

(ii) Nominations:

En date du 30 janvier 2009, l'unique actionnaire de la Société a nommé les personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

- M. Markus Schafroth, chief financial officer et General Manager, né le 29 août 1964 à Bern, Suisse, ayant son adresse professionnelle au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

- M. Steeve Chung, actuaire, né le 20 avril 1969, à Vacoas, île Maurice, ayant son adresse professionnelle au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

- M. Frank Elmar Straube, Risk Manager, né le 18 mars 1962 à Bedburg, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

- Mme Maya Joshi, Solicitor (Angleterre & Pays de Galles), née le 17 octobre 1973 à Melbourne, Australie, ayant son adresse professionnelle au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg; et

- Dr Achim Kunkel, Rechtsanwalt, né le 9 mai 1974 à Aschaffenburg, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Quirin.

Référence de publication: 2009027721/250/28.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02899. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

**Samor R.E. SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 103.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009027514/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05101. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

**M.C.C. Promotion Immobilière Luxembourgeoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R.C.S. Luxembourg B 105.210.

*Contrat de cession de parts sociales*

Entre:

Monsieur Manuel José DE BRITO ESTEVES, agent immobilier, né le 1<sup>er</sup> mai 1964 à Braga (Portugal) demeurant 33, rue des Ecoles à F- 54430 REHON,

ci-après dénommé "le cédant"

ET

La société de droit des Seychelles KINNEY SA, établie et ayant son siège social 13, First Floor, Oliaji Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles, constituée le 02 décembre 2004, inscrite au Registre de Commerce des Seychelles sous le n° IBC 017685,

ci-après dénommée "le cessionnaire"

d'une part;

Il a été exposé ce qui suit:

La société à responsabilité limitée M.C.C. Promotion Immobilière Luxembourgeoise Sarl, établie et ayant son siège social 4, rue Pierre de Coubertin à L- 1358 Luxembourg, a été; constituée en date du 22 décembre 2004 par-devant le notaire Jean-Joseph WAGNER de résidence à SANEN. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B- 105 210, avec un capital social de 12 500 Euros réparti en 100 parts sociales de 125 Euros chacune.

La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la gérance et la promotion d'immeubles bâtis et non-bâtis.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités là-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra exploiter une agence immobilière.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Il a été convenu ce qui suit:

**1. Objet du contrat.** Le cédant est propriétaire de 30 parts sociales.

Par les présentes le cédant cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière à la société KINNEY SA préqualifiée, 30 parts sociales lui appartenant de la société M.C.C. PROMOTION IMMOBILIERE Sarl.

Le cessionnaire. sera subrogé dans les droits et obligations attachés aux parts cédées.

**2. Prix du contrat.** Le cédant cède au cessionnaire qui accepte 30 parts sociales pour le prix de 1 Eur). Le prix sera acquitté au jour de la signature des présentes.

**3. Entrée en jouissance.** L'entrée en jouissance es: fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2008 avec tous les droits y attaches aux parts sociales (droit de vote, droit aux dividendes en cas de distribution de résultat ou en cas de liquidation...).

**4. Déclarations générales.** Les soussignés déclarent chacun en ce qui les concerne:

"Qu'ils ont la pleine capacité civile pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites et plus spécialement qu'ils ne font pas présentement l'objet d'une procédure collective ni ne sont susceptibles de l'être en raison de leurs professions et fonctions ni ne sont en état de cessation de paiement ou de déconfiture."

**5. Formalités de publicité et Enregistrement.** Le cessionnaire s'engage à accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité, conformément à l'article 1690 du code civil.

Les présentes seront dûment enregistrées dans la quinzaine de leurs signatures.

Les frais seront supportés par le cessionnaire.

Fait à Luxembourg, en autant d'exemplaires que de parties, outre les exemplaires destinés à l'enregistrement, le 1<sup>er</sup> décembre 2008

Manuel ESTEVES / KINNEY SA

*Le cédant / Le cessionnaire*

Référence de publication: 2009027515/1171/53.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00341. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090029952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

### **Lama's Temple S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 144.804.

#### — STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-deux janvier.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1) Monsieur WANG Yue, cuisinier, né à Beijing, Chine, le 8 avril 1965, demeurant à L-2510 Strassen, 16, rue Kaltacht,
- 2) Monsieur Xiang Jiansheng, cuisinier, né à Zhejiang, Chine, le 6 septembre 1968, demeurant à L-8140 Bridel, 39, rue de Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une brasserie-restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

En général, la Société pourra faire toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

**Art. 3.** La société prend la dénomination "Lama's Temple S.à r.l."

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

**Art. 7.** Lorsque la société compte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

**Art. 9.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 10.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 12.** La Société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité des gérants, par la seule signature de chaque gérant, ou par la (les) autre(s) signature(s) unique(s) ou conjointe(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou le conseil de gérance.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Souscription et Libération*

Les cent (100) parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Monsieur WANG Yue, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
2) Monsieur Xiang Jiansheng, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
TOTAL: cent parts sociales . . . . .	100

Les cent (100) parts sociales sont immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

*Assemblée générale extraordinaire.*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se réunissent en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée illimitée:

- Monsieur WANG Yue, cuisinier, né à Beijing, Chine, le 8 avril 1965, demeurant à L-2510 Strassen, 16, rue Kaltacht;  
- Monsieur Xiang Jiansheng, cuisinier, né à Zhejiang, Chine, le 6 septembre 1968, demeurant à L-8140 Bridel, 39, rue de Luxembourg.

2. Le siège social est fixé à L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

*Avertissement*

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparants reconnaissent avoir reçu.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Wang Yue, Xiang Jiansheng et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 janvier 2009. LAC/2009/3595. Reçu 75 € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 17 février 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009028183/7241/96.

(090030383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

---

**Wideward Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 112.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009027516/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05096. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

---

**M.C.C. Promotion Immobilière Luxembourgeoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R.C.S. Luxembourg B 105.210.

*Contrat de cession de parts sociales*

Entre:

Monsieur Christian Amédé PEROTTO, agent immobilier, né le 20 mars 1949 à Amnéville (France), demeurant 29, rue du Maréchal Joffre à F- 57120 ROMBAS,

ci-après dénommé "le cédant"

ET

La société de droit des Seychelles KINNEY SA, établie et ayant son siège social 13, First Floor, Oliaji Centre, François Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles, constitué le 02 décembre 2004, inscrite au Registre de Commerce des Seychelles sous le n° IBC 017686,

ci-après dénommée "le cessionnaire"

d'une part;

Il a été exposé ce qui suit:

La société à responsabilité limitée, M.C.C. Promotion Immobilière Luxembourgeoise Sàrl établie et ayant son siège social 4, rue Pierre de Coubertin à L- 1358 Luxembourg, a été constituée en date du 22 décembre 2004 par-devant le notaire Jean-Joseph WAGNER de. résidence à SANEN, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le| numéro B- 105 210, avec un capital social de 12 500 Euros réparti en 100 parts sociales db 125 Euros chacune.

La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la gérance et la promotion d'immeubles bâtis) et non-bâtis,

La société pourra (effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités pi-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra exploiter une agence immobilière.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Il a été convenu ce qui suit:

**1. Objet du contrat.** Le cédant est propriétaire de 30 parts sociales.

Par les présentés le cédant cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière à la société KINNEY SA préqualifiée, 30 parts sociales lui appartenant de la société M.C.C. PROMOTION IMMOBILIERE Sàrl.

Le cessionnaire sera subrogé dans les droits et obligations attachés aux parts cédée.

**2. Prix du contrat.** Le cédant cède au cessionnaire qui accepte 30 parts sociales pour le prix de 1 Euro. Le prix sera acquitté au jour de la signature des présentes.

**3. Entre en jouissance.** L'entrée en jouissance est fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2008 avec tous les droits y attachés aux parts sociales (droit de vote, droit aux dividendes en cas de distribution de résultat ou en cas de liquidation...),

**4. Déclarations générales.** Les soussignés déclarent chacun en ce qui les concerne:

"Qu'ils ont la pleine capacité civile pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites et plus spécialement qu'ils ne font pas présentement l'objet d'une procédure collective ni ne sont susceptibles de l'être en raison de leurs professions et fonctions ni ne sort en état de cessation de paiement ou déconfiture."

**5. Formalités de publicité et Enregistrement.** Le cessionnaire s'engage à accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité, conformément à l'article 16% du code civil.

Les présentes seront dûment enregistrées dans la quinzaine de leurs signatures. Les frais seront supportés par le cessionnaire.

Fait à Luxembourg, en autant d'exemplaires que de parties, outre les exemplaires destinés à l'enregistrement, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Christian PEROTTO / KINNEY SA

*Le cédant / Le cessionnaire*

Référence de publication: 2009027517/1171/53.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00337. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090029952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

**First Euro Industrial Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.675,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 88.533.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2009.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un gérant*

Référence de publication: 2009027519/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05568. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090029738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

**Syngenta Luxembourg Finance (#2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: USD 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 88.013.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 23 janvier 2009, enregistré à Luxembourg AC, le 30 janvier 2009, LAC/2009/3728, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société SYNGENTA LUXEMBOURG FINANCE (#2) S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.013, actuellement en liquidation, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1322 du 12 septembre 2002,

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres de la Société seront conservés pour une période de cinq années à l'adresse de Centralis S.A. au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Martine SCHAEFFER

*Notaire*

Référence de publication: 2009027755/5770/26.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04829. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

---

**Idia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 81.739.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 23 janvier 2009 que:

- Monsieur Riccardo MORALDI, administrateur actuel, est élu Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009027520/5878/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07035. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

---

**IGP S.A., International Golf Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1924 Luxembourg, 4, rue Emile Lavandier.  
R.C.S. Luxembourg B 144.854.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille neuf.

Le six février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Toma CUBRILLO, étudiant, né à Luxembourg, le 13 novembre 1991, demeurant à L-1924 Luxembourg, 4, rue Emile Lavandier,

pour lequel acceptent et stipulent aux présentes ses parents Monsieur Nikola CUBRILLO, indépendant, et Madame Josiane SCHEUREN, employée privée, demeurant à L-1924 Luxembourg, 4, rue Emile Lavandier, agissant en leur qualité d'administrateurs légaux de leur enfant mineur.

Lequel comparant à arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de INTERNATIONAL GOLF PROPERTIES S.A., en abrégé IGP S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi en la commune de Luxembourg,

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoise ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets, marques et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société a également pour objet la création et le développement d'une activité d'intermédiation et de mise à disposition d'informations en matière de location ou transaction immobilière notamment par voie électronique.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé soit d'un administrateur unique, si les conditions légales sont remplies, soit de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique agréée.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix présentes ou représentées. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, respectivement par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publique.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième (1/10) du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit 31 décembre de chaque année.

**Art. 19.** Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi au 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2010.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### *Souscription et Libération*

Toutes les actions ont été souscrites par Monsieur Toma CUBRILO, préqualifié.

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées pour un montant total de douze mille Euros (12.000,- EUR) par versement en espèces, de sorte que cette somme se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille Euros.

### *Décisions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-1924 Luxembourg, 4, rue Emile Lavandier.
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à un, celui des commissaires à un.

Est appelée à la fonction d'administrateur, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013.

Madame Josiane SCHEUREN, sans état particulier, née à Differdange, le 16 mars 1959, épouse de Monsieur Nikola CUBRILO, demeurant à L-1924 Luxembourg, 4 rue Emile Lavandier.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée statuant sur l'exercice 2013:

La société en nom collectif WAGNER & BOFFERDING bureaux comptables et fiscaux, établie et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 1, Place Dargent, R.C.S. Luxembourg numéro B10077.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: CUBRILO; SCHEUREN; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 février 2009. Relation GRE/2009/572. Reçu soixante quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 13 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009028492/231/146.

(090031355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

### **Thya S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 85.878.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009027522/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06348. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

### **D.O.T. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 105.186.

### MENTION RECTIFICATIVE

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2007 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2007 déposé le 4 février 2009 no L 090019132.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009027523/693/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05075. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

**Buy-Out Central Europe II S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.104.

In the year two thousand and nine.

On the twenty-third day of January.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the limited partnership with a share capital "société en commandite par actions" "BUY-OUT CENTRAL EUROPE II S.C.A., SICAR", with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 132.104, incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), on September 21, 2007, published in the Mémorial C number 2303 of October 15, 2007, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Paul BETTINGEN, pre-named, on October 13, 2008, published in the Mémorial C number 2972 of December 16, 2008.

The corporate capital is set at one million Euro (EUR 1,000,000.-) divided into one (1) management share of no value and nine hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine shares (999,999) class A shares of no par value.

The meeting is presided by Mr. David SANA, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs. Efthymia TRIGKIDOU, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Raphaël ROZANSKI, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been checked and signed by the shareholders who are present, the proxy holders of the represented shareholders and the undersigned notary, shall be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

*Agenda*

1. Dissolution of the company and liquidation of its assets.

2. Appointment of Buy-Out Central Europe II Management S.à r.l., a private limited company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 131964, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915.

3. Discharge to the General Partner for the performance of its mandate.

4. Sundry.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote:

*First resolution*

The meeting decides to dissolve the company and to liquidate its assets.

*Second resolution*

The meeting decides to appoint as liquidator of the company BUY-OUT CENTRAL EUROPE II MANAGEMENT S.à r.l., a private limited company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 131.964.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

#### *Third resolution*

The meeting gives full discharge to the General Partner of the company, namely BUY-OUT CENTRAL EUROPE II MANAGEMENT S.à r.l., for the performance of its mandate.

#### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand three hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf.

Le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société en commandite par actions "BUY-OUT CENTRAL EUROPE II S.C.A., SICAR" ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 132.104, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2303 du 15 octobre 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, pré-nommé, en date du 13 octobre 2008, publié au Mémorial C numéro 2972 du 16 décembre 2008.

Le capital social est fixé à un million Euros (EUR 1.000.000,-) divisé en une (1) action de commandité sans mention de valeur nominale et neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999.999) actions ordinaires de catégorie A sans mention de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Efthymia TRIGKIDOU, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, et par le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1. Dissolution de la société et liquidation de ses avoirs.

2. Nomination de Buy-Out Central Europe II Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 131.964, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge à l'Associé Gérant Commandité pour l'exercice de son mandat.

## 4. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société BUY-OUT CENTRAL EUROPE II MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 131.964.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière à l'Associé Gérant Commandité de la société, à savoir BUY-OUT CENTRAL EUROPE II MANAGEMENT S.à r.l., pour l'exécution de son mandat.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille trois cents Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SANA - TRIGKIDOU - ROZANSKI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 février 2009. Relation GRE/2009/477. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009028133/231/135.

(090030855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

**Green Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 71.020,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 128.577.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 7 octobre 2008 que le gérant unique "Green Partners Investment Management S.à r.l." a changé de statut juridique et s'appelle désormais "Green Partners Investment Management S.A." avec effet au 7 octobre 2008.

Luxembourg, le 13 février 2009.

*Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.*

Bart Zech

*Agent domiciliaire*

Référence de publication: 2009027524/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06481. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

**Kerten Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 125.704.

In the year two thousand and nine, on the twenty-two of January,  
Before Us Me Carlo Wersandt, civil law notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The company Kerten Investments Limited, a company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Gr. Xenopoulo, 17, P.C. 3106, Limassol, Cyprus, registered with the Ministry of Commerce, Industry and Tourism, Department of Registrar of Companies and Official Receiver Nicosia under the number HE 176962,

duly represented by Me. Shaohui Zhang, lawyer, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg, on January 21<sup>st</sup>, 2009.

The proxy, having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole member of the company Kerten Investments S.à r.l., a Société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 125 704 and having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, incorporated pursuant to a deed of Maître Léon Thomas called Tom METZLER, notary public, residing in Luxembourg-Bonnevoie, on 16 March 2007, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 1<sup>st</sup> June 2007, number 1029, page 49346 (the "Company").

The appearing party, in its capacity of sole member of the Company represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole member resolved to increase the share capital of the Company by an amount of seventeen million two hundred twelve thousand eight hundred sixty six Euros (EUR 17,212,866) taking it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1) each, to the amount of seventeen million two hundred twenty five thousand three hundred sixty six Euros (EUR 17,225,366), by the issue of seventeen million two hundred twelve thousand eight hundred sixty six (17,212,866) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1) each.

*Second resolution*

The sole member resolved to renounce its preferential subscription rights in the subscription of the newly issued corporate units and resolved to accept Mr. Michael O'Shea, company director, born in Kenmare, Ireland, on May 29, 1965, professionally residing at Route de Chêne 30, CH 1211 Geneva 17, Switzerland, as new member of the Company.

*Third resolution*

The sole member resolved to issue seventeen million two hundred twelve thousand eight hundred sixty six (17,212,866) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units.

*Subscription and Payment*

The person appearing, Me. Shaohui Zhang, prenamed, declared to subscribe in the name and on behalf of Mr. Michael O'Shea for the seventeen million two hundred twelve thousand eight hundred sixty six (17,212,866) newly issued corporate units with a par value of one Euro (EUR 1) each.

The payment in full for such corporate units was made by a contribution in kind consisting in the conversion of a receivable amounting to seventeen million two hundred twelve thousand eight hundred sixty six Euros (EUR 17,212,866) held by Mr. Michael O'Shea towards the Company (the "Receivable").

It results:

- from the interim accounts of the Company dated January 22<sup>nd</sup>, 2009 (Appendix 1) that Mr. Michael O'Shea currently holds a receivable towards the Company in an amount of seventeen million two hundred twelve thousand eight hundred sixty six Euros (EUR 17,212,866) (the "Interim Accounts").

- from a valuation report dated January 22<sup>nd</sup>, 2009 which has been issued by Mr. Michael O'Shea and Mr. Pierre Metzler in their capacity as managers of the Company, a copy of the which is attached as Appendix 2 (the "Valuation Report") that the value of the Receivable is seventeen million two hundred twelve thousand eight hundred sixty six Euros (EUR 17,212,866).

The conclusion of such Valuation Report is as follows: "Based on the verification carried out as described above, the value of the Receivable is EUR 17,212,866."

*Fourth resolution*

The sole member resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above resolutions, which shall now be read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital is set at seventeen million two hundred twenty five thousand three hundred sixty six Euros (EUR 17,225,366) represented by seventeen million two hundred twenty five thousand three hundred sixty six (17,225,366) corporate units with a par value of one Euro (EUR1.-) each."

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately five thousand eight hundred Euros (EUR 5,800,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the présent deed.

**Es folgt die deutsche Fassung:**

Im Jahre zweitausend und neun, am zweiundzwanzigsten Januar.

Vor Maître Carlo Wersandt, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Erschienen:

Die Gesellschaft Kerten Investments Limited, nach Zypriotischen Rechtsvorschriften gegründet, mit Sitz in Gr. Xenopoulo, 17, P.C. 3106, Limassol, Zypern, eingetragen beim Handels-, Industrie- und Tourismusministerium, Registrierungsabteilung für Gesellschaften und Offizielle Empfänger von Nicosia unter Nummer HE 17692,

ordnungsgemäß vertreten durch Herr Rechtsanwalt Shaohui Zhang, beruflich ansässig in L-2320 Luxemburg, 69, boulevard de la Pétrusse, kraft einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt in Luxembourg, am 21. Januar 2009.

Die vorbezeichnete Vollmacht wird, nachdem sie von der erscheinenden Person und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet worden ist, dieser notariellen Urkunde beigefügt bleiben und zeitgleich mit dieser den für die Eintragung zuständigen Behörden übermittelt werden.

Die erscheinende Partei ist Alleingesellschafterin der Gesellschaft Kerten Investements S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die nach den Rechtsvorschriften des Großherzogtum Luxembourg gegründet ist, beim Handelsregister von Luxembourg eingetragen unter der Nummer B 125 704 und mit Sitz in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, gegründet durch notarielle Urkunde von Maître Léon THOMAS, bekannt als Tom METZLER, Notar mit Amtssitz in Luxembourg-Bonnevoie, am 16. März 2007, veröffentlicht im „Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C" am 1. Juni 2007, unter der Nummer 1029, Seite 49346 (die „Gesellschaft").

Die erscheinende Partei, hat in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafterin der Gesellschaft, vertreten wie vorgenannt, den unterzeichneten Notar gebeten, die folgenden Beschlüsse aufzunehmen:

*Erster Beschluss*

Der Alleingesellschafter beschließt, das Kapital der Gesellschaft um den Betrag von siebzehn Millionen zweihundertzwölftausend achthundertsechundsechzig Euro (EUR 17.212.866.-), von seinem jetzigen Betrag in Höhe von zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500.-), unterteilt in zwölftausend fünfhundert (12.500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-), auf den Betrag von siebzehn Millionen zweihundertfünfundzwanzigtausend dreihundertsechundsechzig Euro (EUR 17.225.366.-), mit Ausgabe von siebzehn Millionen zweihundertzwölftausend achthundertsechundsechzig (17.212.866) Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-) zu erhöhen.

*Zweiter Beschluss*

Der Alleingesellschafter beschließt auf sein Bezugsrecht bei Neuausgabe der Gesellschaftsanteile zu verzichten und beschließt Herr Michael O'SHEA, Geschäftsführer, geboren in Kenmare, Irland am 29. May 1965, beruflich ansässig in CH 1211 Genf 17, Route de Chêne 30, Schweiz, als neuen Gesellschafter der Gesellschaft anzuerkennen.

*Dritter Beschluss*

Der Alleingesellschafter beschließt siebzehn Millionen zweihundertzwölftausend achthundertsechundsechzig (17.212.866) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-), welche dieselben Rechte und Pflichten wie die bestehenden Gesellschaftsanteile haben, auszugeben.

### Zeichnung und Zahlung

Die erschienene Person, Herr Rechtsanwalt Shaohui Zhang, wie obengenannt, erklärt die siebzehn Millionen zweihundertzwölftausend achthundertsechundsechzig (17.212.866) neu ausgegebenen Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-) im Namen von Herrn Michael O'SHEA zu zeichnen.

Die vollständige Einzahlung der neuen Gesellschaftsanteile wurde durch Sacheinlage vorgenommen, bestehend aus der Umwandlung einer Forderung in Höhe von siebzehn Millionen zweihundertzwölftausend achthundertsechundsechzig Euro (EUR 17.212.866.-) seitens Herrn Michael O'SHEA gegenüber der Gesellschaft (die „Forderung“).

Es ergibt sich:

- aus der vorläufigen Stichtagsbilanz zum 22. Januar 2009 (Anlage 1), dass Herrn Michael O'SHEA eine Forderung in Höhe von siebzehn Millionen zweihundertzwölftausend achthundertsechundsechzig Euro (EUR 17.212.866.-) gegen die Gesellschaft zusteht (die „vorläufige Stichtagsbilanz“).

- aus einem Bewertungsbericht vom 22. Januar 2009, der von Herrn Michael O'SHEA und Herrn Pierre METZLER als Gesellschaftsführer der Gesellschaft erstellt wurde, dass der Wert der Forderung siebzehn Millionen zweihundertzwölftausend achthundertsechundsechzig Euro (EUR 17.212.866.-) beträgt. Eine Kopie des Berichts ist als Anlage 2 beigefügt, (der „Bewertungsbericht“).

Der Bewertungsbericht schlussfolgert: „Based on the verification carried out as described above, the value of the Receivable is EUR 17,212,866.“

### Vierter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt, Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um die obigen Beschlüsse wiederzuspiegeln, und wird wie folgt neu gefasst:

„ **Art. 5.** Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft beträgt siebzehn Millionen zweihundertfünfundzwanzigtausend dreihundertsechundsechzig Euro (EUR 17.225.366.-), eingeteilt in siebzehn Millionen zweihundertfünfundzwanzigtausend dreihundertsechundsechzig (17.225.366) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-).“

### Kosten

Die von der Gesellschaft getragenen Kosten, Aufwendungen, Gebühren und Auslagen jeder Art, die aus dem soeben Festgehaltenen erwachsen, werden auf etwa fünftausend acht hundert Euro (EUR 5.800,-) geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, stellt hiermit fest, dass die vorliegende Urkunde auf Bitten der oben erscheinenden Person in der englischen Sprache abgefasst ist, und dass dieser Fassung eine deutsche Fassung folgt. Auf Bitten derselben erscheinenden Person und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Sprachfassung ist die englische Sprachfassung massgeblich.

Nachdem die vorliegende notarielle Urkunde der Bevollmächtigten, handelnd wie oben angegeben, vorgelesen worden ist, hat er dieses Original zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Shaohui Zhang, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 janvier 2009. LAC/2009/3019. Reçu 75€ (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 4. Februar 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009028527/9127/144.

(090031372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

### **Aardvark Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 8.935.

Les comptes annuels au 30.09.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2009.

Pour AARDVARK INVESTMENTS S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009027526/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05281. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

**Rei Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8127 Bridel, 6, Op der Dresch.

R.C.S. Luxembourg B 140.677.

Le conseil d'administration réuni en date du 11/02/2009, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Augusto Mazzoli de sa fonction d'administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Daniel Kuffer, employé privé, résidant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REI EUROPE S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009027528/7989/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06475. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

---

**Klee International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.750,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 128.559.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 12 janvier 2009*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire que:

- L'assemblée accepte la démission de Mme Claudia Schweich, née le 1<sup>er</sup> Août 1979 à Arlon, ayant son adresse professionnelle 14 rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg, de sa fonction de gérant avec effet immédiat.

- L'assemblée décide de pourvoir au poste de gérant, en nommant avec effet immédiat:

\* M. Thierry Grosjean, né le 3 Août 1975, à Metz, ayant son adresse professionnelle 14 rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg;

Les nouveaux gérants on été nommés pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 Janvier 2009.

*Pour Klee International S.à r.l.*

Signature

*Un Mandant*

Référence de publication: 2009027679/6654/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06400. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

---

**Lightbulb S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 134.215.

Le conseil d'administration réuni en date du 11/02/2009, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Augusto Mazzoli de sa fonction d'administrateur, a décidé de coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Ferdinando Cavalli, employé privé, résidant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIGHTBULB S.A.  
Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2009027529/7989/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06476. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

---

**Building Products European S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 82.752.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2009.

Pour BUILDING PRODUCTS EUROPEAN S.A.

société anonyme

Experta Luxembourg

société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009027530/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05207. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

---

**SEB Optimus II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 82.410.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 16 janvier 2009*

Sont nommés administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2010:

Mr Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale, président du conseil d'administration

Mme Barbro Lilieholm avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Sveavägen 8

Mr Kjell Norling avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Sveavägen 8.

Est nommée réviseur indépendant pour la même période:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009027534/6275/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06445. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

---

**Fintech Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8127 Bridel, 6, Op der Dresch.

R.C.S. Luxembourg B 140.678.

Le conseil d'administration réuni en date du 10/02/2009, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Augusto Mazzoli de sa fonction d'administrateur, a décidé de coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Daniel KUFFER, employé privé, résidant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINTECH INVESTMENTS S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009027531/7989/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06477. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

---

**Famifin Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 142.736.

—  
Le conseil d'administration réuni en date du 10/02/2009, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Augusto Mazzoli de sa fonction d'administrateur, a décidé de coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Ferdinando Cavalli, employé privé, résidant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FAMIFIN HOLDING S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009027532/7989/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06479. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

---

**Degroof Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.259.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 janvier 2009*

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 15 janvier 2009 que:

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance au terme de la présente assemblée, sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide de renouveler pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2009, le mandat de réviseur d'entreprises de la société KPMG Audit établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, Allée Scheffer.

Pour extrait conforme

Degroof Holding Luxembourg S.A.

Patrick Keusters

Président du Conseil d'administration

Référence de publication: 2009027536/34/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04813. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

---

**Altiga International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 53.970.

—  
*Procès-verbal du Conseil d'Administration du 23.01.2009*

Suite à la démission de Madame Christel Simeon-Laune, demeurant à F-57000 Metz (France), en sa qualité d'administrateur et administrateur délégué, Madame Christiane GUERREE, née le 3.10.1944 à Blénod Les Pont à Mousson (FR) demeurant à F-57000 METZ, 12, rue des Joncs a été nommée administrateur de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Signature.

Référence de publication: 2009027535/1137/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06441. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

---

**Standard Chartered Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2155 Luxembourg, 74, rue Muehlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 10.515.

—  
*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société adoptées le 28 novembre 2008*

Il résulte desdites résolutions que:

1. La démission avec effet au 28 novembre 2008 de Monsieur Raphaël Sérafino en tant qu'administrateur de la Société a été acceptée.

2. La nomination de Monsieur Eric Jullien, résidant au 13, Grand-rue, 54800, Gondrecourt-Aix, France, en tant qu'administrateur avec effet a été approuvée.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2009027537/275/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09754. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

---

**Vratislavia Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 101.882.

—  
En date du 13 février 2009 l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter la démission avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009 de Victoria Management Services SA., avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société

et

- d'accepter la nomination avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009 de Christian Tailleur, né le 17 mai 1967 à Metz en France et avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

en tant que nouvel Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009027541/631/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05921. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

---

**J. Safra Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.056.

—  
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

J. Safra Management Holding Ltd., associé de la Société, a changé avec effet au 26 janvier 2009 son nom comme suit - SIB Management Holding (Bahamas) Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

J. Safra Holdings Luxembourg S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009027540/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05889. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

---

**Varied Investments S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 39.359.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2009.

Pour *VARIED INVESTMENTS S.A.*

société anonyme holding

Experta Luxembourg

société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009027539/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05203. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

---

**Marathon Chatenay (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 107.082.

*Extrait d'acte de cession de parts sociales sous seing privé*

En vertu d'un acte sous seing privé, signé le 11 février 2009, FRS Conseils S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 8, rue de Berri, 75008 Paris, France, a cédé deux parts sociales qu'elle détient dans la société Marathon Chatenay (Lux) S.à r.l. à Marathon Paris Partners L.L.C. une société soumise aux lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique.

Par conséquent Marathon Paris Partners L.L.C. détient toutes les parts sociales de la société.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009027589/536/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04852. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

---

**I.B.M.S. - International Business and Management Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 100.719.

EXTRAIT

Lors de sa réunion du 10 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1<sup>er</sup> février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSSE et Madame Nathalie GAUTIER, est également modifiée avec effet au 1<sup>er</sup> février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 février 2009.

*Pour I.B.M.S. - International Business and Management Services S.A.*

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009027786/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04247. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

---

**Avon Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 49.192.

Les comptes annuels au 30.09.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2009.

*Pour: AVON HOLDING S.A.*

société anonyme holding

Experta Luxembourg

société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009027542/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05199. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

---

**BR.E.F.I.-Brasil European Finance Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 114.998.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2009.

*Pour: BR.E.F.I. - BRASIL EUROPEAN FINANCE INVESTMENT S.A., société anonyme*

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009027544/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05195. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

---

**Kingbell S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 78.996.

Le Bilan au 31/12/2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/02/09.

Paul van Baarle / Robert Jan Schol

Director / Director

Référence de publication: 2009027545/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06411. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

**Eurofund Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.917.650,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 125.594.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 21 novembre 2008 que:

Ian Andrew Sandford résidant au 26, rue Albert 1<sup>er</sup>, L-1117 Luxembourg, a transféré soixante-seize mille deux cent six parts sociales (76.206) à El Cyprus Holdings Limited, une société constituée selon les lois de Chypre, ayant son siège social à Arch. Makarios III, 199, Neocleous House, P.C. 3030, Limassol, Chypres.

Luxembourg, le 4 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009027546/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02697. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

**Options Conseil sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3373 Leudelange, 8, Domaine Schmiseleck.

R.C.S. Luxembourg B 144.826.

STATUTS

L'an deux mil neuf.

Le quatre février;

Par devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Michel NAUDO, employé privé, né à Strasbourg (France), le 3 avril 1954 (Matricule No. 19540403530), demeurant à L-3373 Leudelange, 8 Domaine Schmiseleck.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "OPTIONS CONSEIL sàrl".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Leudelange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet aide, conseil et formation au montage de projets dans le cadre des programmes de l'Union Européenne, le conseil en stratégies et recherches de partenariats transnationaux.

En général la société pourra faire toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son l'extension.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à QUINZE MILLE EURO (Euro 15.000,-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT CINQUANTE EURO (Euro 150,-) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de QUINZE MILLE EURO (Euro 15.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.**

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mantaire.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

**Art. 12.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE CENT EURO (Euro 1.100,-).

*Assemblée générale*

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner lui-même comme gérant unique.

Il peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-3373 Leudelange, 8 Domaine Schmiseleck.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Naudo, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 12 février 2009. Relation: EAC/2009/1540. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial C du Commerce des Sociétés.

Bettembourg, le 17 février 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009028178/209/76.

(090030627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

**INVESCO PIT (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.720.

Le Bilan au 31/03/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16-02-2009.

Robert Jan Schol / Jorge Perez Lozano  
Manager / Manager

Référence de publication: 2009027547/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06424. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

**Construction Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.926.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009027548/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04787. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

**Obuda S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 124.777.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le  
03 décembre 2008*

- La démission de Monsieur Mohammed KARA de son poste de commissaire aux comptes est acceptée.

La société HRT REVISION Sarl, 23 val Fleuri, L-1526 Luxembourg est nommée nouveau commissaire aux comptes en son remplacement.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2009

- Les démissions des administrateurs, Messieurs Alexis DE BERNARDI, Régis DONATI et Robert REGGIORI, tous avec adresse professionnelle au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg sont acceptées.

Sont nommés administrateurs en leur remplacement:

Monsieur Lorenzo GIANELLO, Juriste, né le 25.12.1976, à Rome (Italie), avec adresse professionnelle au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Monsieur Angelo DE BERNARDI, expert-comptable, né le 04.05.1943, à ESCH-SUR-ALZETTE, avec adresse professionnelle au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg et Monsieur Mohammed KARA, expert-comptable, né le 21.07.1954, à OUM TOUB DENAIRA (Algérie), avec adresse professionnelle au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

OBUDA S.A.

Lorenzo GIANELLO / Mohammed KARA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009027810/545/28.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09543. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

**Kingbell S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 78.996.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/02/09.

Paul van Baarle / Robert Jan Schol  
*Director / Director*

Référence de publication: 2009027549/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06413. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

**MZ Finance Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 139.254.

Suite à la démission de Messieurs Bertrand Michaud et Fabien Zuili de leur poste d'administrateur de la Société en date du 20 novembre 2008, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. René Lopez, Président
- M. Jean-François Ruel, Administrateur
- M. Stéphane Saintonge, Administrateur.

Luxembourg, le 10 février 2009.

*Pour MZ Finance Investment Fund*  
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.  
*Agent Domiciliaire*  
Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH  
*Directeur / Sous-Directeur*

Référence de publication: 2009027550/34/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04801. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

**Longleat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 117.315.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 9 février 2009*

1. L'assemblée générale accepte la démission de Me Fabrizio Pessina de son poste d'administrateur de Catégorie A et de Administrateur Délégué en date du 29 janvier 2009.

2. L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur de Catégorie A et Administrateur Délégué Monsieur Curzio TOFFOLI, né à Mendrisio (Suisse), le 27.07.1968 et demeurant à CH-6855 Stabio Via Cappellino Sora n. 5 avec effet au 29 janvier 2009.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2010.

Luxembourg, le 9 février 2009.

*Pour LONGLEAT S.A.*  
Signature

Référence de publication: 2009027559/744/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05204. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

**Finagro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.  
R.C.S. Luxembourg B 47.159.

Rapports et comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2009027552/322/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06392. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

---

**Avafin-Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 39.181.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg le 22 décembre 2008*

Le Conseil décide:

- D'élire Monsieur Bertil FAHLSRÖM Président du Conseil d'Administration.

- D'élire Monsieur Rikard EHNSIO Administrateur Délégué de la Société.

avec adresse 77, Torrealmendros, fase 1, E-03183 TORREVEDA/ALICANTE, Espagne.

*Pour la Société*

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009027555/682/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01498. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

---

**Finagro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.  
R.C.S. Luxembourg B 47.159.

Rapports et comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2009027556/322/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06389. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

---

**Tourmaline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2409 Strassen, 6, Cité Rackenberg.  
R.C.S. Luxembourg B 133.693.

L'an deux mille neuf, le dix février,

Par devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU

Monsieur Edouard dit Edy SCHMIT, réviseur d'entreprises, né à Weiswampach, le 29 juin 1945, demeurant à L-3265 Bettembourg, 26, op Fankenacker, agissant tant en nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de:

a) Monsieur Norbert HANSEN, administrateur de sociétés, né à Ernzen, le 29 août 1942, demeurant à L-2409 Strassen, 6, Cité Rackenberg,

b) Monsieur Robert dit Bob LEMOGNE, commerçant, né à Bereldange, le 3 février 1944, demeurant à L-7350 Lorentzweiler, 38, rue Belle-Vue,

c) Monsieur Cary ARENDT, industriel, né à Ettelbruck, le 24 juillet 1963, demeurant à L-9028 Warken, 39, Cité Breechen.

d) Monsieur Michel VERGEYNST, administrateur de sociétés, né à Bruxelles (Belgique), le 14 septembre 1948, demeurant à L-5835 Alzingen, 2. Hondsbreck,

en vertu d'un pouvoir lui accordé suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 26 janvier 2009, copie dudit procès-verbal, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

1.- Que les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "TOURMALINE S.à r.l.", avec siège social à L-2409 Strassen, 6, Cité Rackenberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133693, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 septembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 2956 du 19 décembre 2007.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-€) chacune.

3.- Qu'ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution et la mise en liquidation de la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des liquidateurs à un et de nommer Monsieur Edouard dit Edy SCHMIT, réviseur d'entreprises, né à Weiswampach, le 29 juin 1945, demeurant à L-3265 Bettembourg, 26, op Fankenacker, comme liquidateur de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Schmit, Frieders.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 février 2009. Relation: LAC/2009/5212. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009028159/212/48.

(090030894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

**Nanterre TX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.380.

Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/2/2009.

Christophe Gammal

*Liquidateur*

Référence de publication: 2009027557/6762/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06606. - Reçu 36,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090029844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

**Carshop International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9390 Reisdorf, 44, route de la Sûre.  
R.C.S. Luxembourg B 102.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CARSHOP INTERNATIONAL SA  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures*

Référence de publication: 2009027562/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02692. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090029546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

---

**Dynamics Re, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 40.596.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg le 22 décembre 2008*

Le Conseil décide:

- D'élire Monsieur Bertil FAHLSRÖM Président du Conseil d'Administration.
  - D'élire Monsieur Rikard EHNSIO Administrateur Délégué de la Société.
- avec adresse 77, Torealmendros, Fase 1, E-03183 TORREVIDEDA/ALICANTE, Espagne.

*Pour la Société  
Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.  
Signature*

Référence de publication: 2009027563/682/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01502. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090029804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

---

**Verde I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 111.439.

**RECTIFICATIF**

Un rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2007, déposés le 10 novembre 2008 L080164500.04 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2009.

*ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.  
Signatures*

Référence de publication: 2009027566/751/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10009. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090029536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

---

**Fiducis, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 113.938.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009027631/575/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00384. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

**Consumer Electronics Trading SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.572.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le vingt janvier.

s'est tenue pardevant le soussigné Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme Consumer Electronics Trading S.A., en abrégé C.E.T. S.A., en liquidation volontaire, ayant son siège social à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.572,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 16 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 741 du 14 octobre 1998,

mise en liquidation par la volonté de ses actionnaires aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/ALzette, en date du 11 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1104 du 23 octobre 2003.

Ont comparu:

- Monsieur Jürgen BAATZSCH, administrateur de sociétés, né à Liebenau, Allemagne, le 08 novembre 1962, demeurant à B-1490 Coutr Saint Etienne, 5, rue Bois Milord, et

- Monsieur Bernard Jean VOSS, administrateur de sociétés, né à Namur, Belgique, le 08 janvier 1965, demeurant à B-1380 Lasne, 4, rue Fond Agny.

Qui exposent et prient le notaire d'acter que:

1. ils détiennent ensemble toutes les 1260 actions de la Société;

2. Monsieur Jürgen BAATZSCH a été nommé liquidateur de la société aux termes de l'acte MOUTRIER ci-dessus relaté;

3. Monsieur Bernard VOSS prend de facto la qualité de commissaire pour les besoins de la liquidation.

4. Les comparants, agissant tant en leur qualité d'actionnaires que comme liquidateur, respectivement commissaire, déclarent avoir parfaite connaissance de la situation comptable et fiscale de la société et se dispensent mutuellement des rapports usuels;

5. les comparants ont décidé de liquider la Société avec effet immédiat et, pour autant que de besoin, Monsieur Jürgen BAATZSCH conserve la qualité de liquidateur;

6. les comparants déclarent qu'ils reprennent par la présente tous les actifs de la Société et qu'ils prendront en charge tout le passif de la Société et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;

7. La Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée;

8. Les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au domicile du liquidateur.

9. Pour autant que de besoin, les comparants déclarent expressément, ensemble et chacun séparément, décharger le notaire instrumentaire de toute responsabilité du chef des présentes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 15.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. BAATZSCH, B. VOSS, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 22 janvier 2009. Relation: CAP/2009/201. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C.

Capellen, le 2 février 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009028618/225/47.

(090031036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Crédit Suisse Group Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 84.894.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

CREDIT SUISSE GROUP AG, a company incorporated and existing under the laws of Switzerland having its registered office at Paradeplatz 8, 8001 Zurich, Switzerland, registered with the Commercial Register of the Canton of Zurich under number CH-020-3.906.075-9,

here represented by Ms. Catherine Willemyns, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Zurich, Switzerland, on 29 January 2009.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of CREDIT SUISSE GROUP FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, with registered office at L-1660 Luxembourg, 56, Grand-Rue, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 84894, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster on 10 December 2001, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 29 March 2002, number 497. The Articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 30 January 2009, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The sole shareholder of the Company has been convened in order to resolve on the following points:

*Agenda:*

1. Reports by the Board of Directors and by the Statutory Auditor to the sole shareholder on the annual accounts for the financial year ending on December 31, 2008;
2. Approval of the annual accounts for the financial year ending on December 31, 2008;
3. Allocation of the results;
4. Discharge of the members of the board of directors and of the Statutory Auditor for the exercise of their mandate until the day of the dissolution;
5. Dissolution of the Company without liquidation through transfer of all the assets and liabilities of the Company to its sole shareholder;
6. Miscellaneous.

The appearing party representing the whole share capital requests the notary to state the following:

- that the current share capital of the Company is six million seven hundred fifteen thousand euro (EUR 6,715,000.-) represented by six thousand seven hundred fifteen (6,715) shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) per share;
- that it is the sole owner of all the shares of the Company and that in such capacity it hereby resolves to dissolve the Company with effect as of today;
- that the appearing party assumes the function as liquidator;
- that all the assets and liabilities of the Company are hereby immediately transferred to the sole shareholder;
- that it has full knowledge of the articles of association and perfectly knows the financial situation of the Company;
- that the reports of the board of directors and of the Statutory Auditor on the annual accounts for the financial year ending December 31, 2008 were presented to it;
- that the financial accounts of the Company as at December 31, 2008, as there were presented by the board of directors are hereby approved;
- that it acknowledges that financial year ending December 31, 2008 produced a profit of EUR 1,516.- and that the losses brought forward amount to EUR 6,713,147.-;
- that it resolves to carry forward to the following financial years the losses of EUR 6,711,631.-;
- that discharge is granted to the directors and the Statutory Auditor of the Company for the execution of their mandates until today;
- that, in its capacity as liquidator of the Company, it declares that the activity of the Company has hereby ceased, that the sole shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid for and any yet unknown liabilities of the Company; consequently, the liquidation of the Company is hereby finalized and completed;

- that the Company has been entirely liquidated and that the liquidation is hereby closed;
  - that the books and corporate documents of the dissolved Company will be maintained during the period of five (5) years at the following address: Credit Suisse (Luxembourg) S.A., a société anonyme, with registered office at L-2010 Luxembourg, 56, Grand-Rue, registered with the Luxembourg Trade Companies' Register under section B number 11756.
- There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trentième jour de janvier;

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

#### A COMPARU:

CREDIT SUISSE GROUP AG, une société a constituée et existant sous les lois de la Suisse, ayant son siège social à Paradeplatz 8, 8001 Zurich, Suisse, immatriculée au Registre de Commerce du Canton de Zurich sous le numéro CH-020-3.906.075-9,

ici représentée par Melle Catherine Willemyns, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Zurich, Suisse, le 29 janvier 2009,

laquelle restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Cette société est l'associée unique de CREDIT SUISSE GROUP FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme ayant son siège social au L-1660 Luxembourg, 56, Grand-Rue, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 84894, constituée d'après un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster le 10 décembre 2001, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de 29 mars 2002, numéro 497. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné le 30 janvier 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

L'actionnaire unique a été convoqué afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes à l'actionnaire unique sur les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2008;
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2008;
3. Affectation des résultats;
4. Décharge des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au jour de la dissolution;
5. Dissolution de la Société sans liquidation par un transfert de tous les actifs et passifs de la Société à son unique actionnaire;
6. Divers.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que le capital social actuel de la Société est de six millions sept cent quinze mille euros (EUR 6.715.000.-) représenté par six mille sept cent quinze mille (6,715) actions nominatives d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) par action;
- que le comparant détient toutes les parts de la Société et qu'en qualité d'associé unique il décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- que le comparant assume la fonction de liquidateur;
- que l'ensemble des actifs et passifs de la Société sont par la présente immédiatement attribués à l'associé unique;
- que le comparant a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- que les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2008 lui ont été présentés;
- que les comptes de la Société relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2008 tels que présentés par le conseil d'administration sont par la présente approuvés;
- qu'il a connaissance du fait que l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2008 a produit un bénéfice de EUR 1.516.- et que les pertes reportées s'élèvent à EUR 6.713.147.-;

- qu'il décide de reporter aux exercices sociaux suivants les pertes de EUR 6.711.631.-;
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;
- qu'en agissant en qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé par la présente, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour; par conséquent la liquidation de la Société est parachevée par la présente et clôturée;
- que la Société est entièrement liquidée et que la liquidation est achevée par la présente;
- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: Credit Suisse (Luxembourg) S.A., une société anonyme, avec siège social au L-2010 Luxembourg, 56 Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 11756.

L'ordre du jour étant épuisé, les débats sont clos.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, que le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Willemyns et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 4 février 2009. LAC/2009/4403. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009028036/212/136.

(090030769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

**Verde I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.439.

*Décision de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 9 février 2009*

L'assemblée des actionnaires décide d'accepter la démission de monsieur William Strong, avec adresse professionnelle à 150 Washington Ave, NM 87501 Santa Fe, Etats-Unis en tant que gérant B de la Société et de nommer monsieur Mark Pearson, avec adresse professionnelle à 117 Piccadilly, London W1J 7JU, Grande-Bretagne en tant que gérant A de la Société avec effet au 9 février 2009 pour une durée indéterminée.

La nouvelle liste de signatures autorisées de la Société se compose comme suit:

- ATC (Management) Luxembourg S.à r.l. (gérant B)
- Johan Dejans (gérant B)
- David Karp (gérant A)
- Andrew Walker (gérant A)
- Mark Pearson (gérant A).

Luxembourg, le 9 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009027599/751/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03737. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

**Correct Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.950.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt deux décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Maître Michaël Dandois, Avocat à la Cour, 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

ici représenté par Melle Nathalie Jacquemart, employée privée, 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2008, laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée, ci-après nommé "l'actionnaire unique",

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société anonyme CORRECT HOLDING S.A., ayant son siège social à L- 1330 Luxembourg, 48 boulevard Grande Duchesse Charlotte, inscrite au RCS Luxembourg section B sous le numéro 100 950, ci-après dénommée "la Société",

a été constituée en date du 21 mai 2004 par acte du notaire André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 746 du 21 juillet 2004.

- que le capital social de la Société est fixé à EUR 45.000,- (quarante-cinq mille euros), représenté par 45 (quarante-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune entièrement libérée.

- que son mandant, l'actionnaire unique, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- que l'activité de la Société ayant cessée, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité il a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'actionnaire unique tel que représenté déclare que tout le passif a été réglé, il déclare reprendre tout l'actif de la société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel, qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par Maître Antoine Meynial, 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, désigné comme "commissaire à la liquidation" par l'actionnaire unique de la Société; lequel confirme l'exactitude du rapport du liquidateur;

Le commissaire à la liquidation, ici représenté par Mademoiselle Nathalie Jacquemart, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2008, a rédigé son rapport, lequel rapport, ensemble avec la procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

- que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société pour l'exercice de leur mandat, depuis la constitution de la société jusqu'à ce jour;

- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

- que les titres au porteur ont été détruits en présence du notaire instrumentaire.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française à la comparante, ès-qualité qu'elle agit, laquelle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. JACQUEMART, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 31 décembre 2008, LAC/2008/53207: Reçu douze Euros (EUR 12.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009028034/208/59.

(090030355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.